

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 octobre 2015

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BÉROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET (sauf de la motion à la délibération 2015.10.02), M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, Mme Sylvie d'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAUT (sauf délibérations 2015.10.08 à 16 – pouvoir à M. de MAZIÈRES), Mme Coralie BELMER, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONOBONDEL, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (sauf de la motion à la délibération 2015.10.06), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN et Mme Marie DENAISON,

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER (pouvoir à M. BELLIER),
M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. RIVAUD),
M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. SOUDRY),
M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme BRAU),
Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme d'ESTÈVE),
M. Richard DELEPIERRE (pouvoir à Mme BELMER),
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme LE MÉNÉ),
Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. TOURELLE),
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. NOURISSIER),
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme RIGAUD-JURÉ),
Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme PÉRILLON),
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. DURAND),
M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme DENAISON),
M. Claude VUILLIET,
M. François-Xavier BELLAMY,
M. Erik LINQUIER,
M. Benoît de SAINT SERNIN.

Secrétaire de séance : **Mme Amélie GOLKA**

Date de convocation : 6 octobre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

Titre : Mise en place du programme LEADER 2014-2020, constitution d'un groupe d'action locale (GAL) sur le plateau de Saclay et ses vallées attenantes et désignation d'un représentant titulaire suppléant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Mme Caroline DOUCERAIN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 I et II al 2 ;

Vu le règlement n° 1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fond européen agricole pour le développement rural ;

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 du Grand Paris, portant création d'une zone de protection des espaces naturels agricoles et forestiers (ZPNAF) sur le plateau de Saclay et ses vallées ;

Vu le décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013, qui délimite la zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF) ;

Vu la délibération n°2013-12-17 du Conseil communautaire du 10 décembre 2013 portant sur l'octroi d'une subvention à l'association patrimoniale du plateau de Saclay et ses vallées alentours, désignée Terre & Cité pour la candidature LEADER ;

Vu le courrier du 22 décembre 2014, portant sur une demande de soutien de l'association Terre et Cité à la candidature du programme européen LEADER ;

Vu la sélection de la candidature du groupe d'action local (GAL) du plateau de Saclay, portée par Terre & Cité, au programme de fonds européens LEADER le 7 juillet 2015 ainsi que l'enveloppe financière de 1,239 millions d'euros attribuée au territoire ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission de l'aménagement rendu le 7 septembre 2015.

- Le plateau de Saclay accueille une douzaine d'exploitations sur 2 680 hectares destinées principalement à la céréaliculture. Certaines exploitations agricoles du Plateau sont en cours de diversification, pour créer des réseaux de vente de proximité, en lien direct avec le consommateur. Ce changement témoigne d'une volonté des exploitants de créer un lien entre milieu urbain et agricole.

Cette dynamique est animée par l'association Terre & Cité, qui est constituée d'élus, d'agriculteurs, d'associations, de représentants de la société civile et du monde économique, scientifique et de la recherche du plateau de Saclay, ainsi que des vallées de la Bièvre, de l'Yvette et de la Mérançaise.

L'association Terre & Cité accompagne les exploitations dans le développement de filières de proximité et la mise en place de nombreux projets, afin de valoriser et faire connaître l'agriculture du territoire. Elle a notamment participé à la création de la zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF), ainsi qu'à l'élaboration du programme d'actions.

Elle compte parmi ses membres les trois communautés d'agglomération présentes sur le territoire (Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines et Plateau de Saclay) et travaille avec l'ensemble des grands acteurs institutionnels dans le cadre de conventions de partenariat (conseil régional d'Ile-de-France, conseils départementaux des Yvelines et de l'Essonne, direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et Etablissement public de Paris-Saclay). L'ensemble de ce travail fait l'objet d'un suivi étroit avec la chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France.

- En 2014, l'association Terre & Cité s'est déclarée candidate au Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) dans le cadre du programme Liaison entre action de développement de l'économie rurale (LEADER), qui est un dispositif visant à renforcer ou à concevoir une stratégie locale de développement dans laquelle s'inscrit un programme d'actions pour le territoire, pour la période 2015-2020. Les actions identifiées pourront faire l'objet d'un cofinancement européen si celles-ci bénéficient d'une participation publique équivalente.

La communauté d'agglomération a apporté son soutien financier à l'élaboration de cette candidature par l'octroi d'une subvention de 15 000 € approuvé par le Conseil communautaire du 10 décembre 2013.

- Le 7 juillet 2015, la région Ile-de-France, en tant qu'autorité de gestion FEADER a retenu la candidature du territoire du plateau de Saclay. L'enveloppe sera de 1,239 millions d'euros, conditionnée par une participation financière équivalente par des fonds publics.

Le programme d'actions du LEADER du plateau de Saclay s'articule autour de trois axes stratégiques :

- un cœur agricole dynamique et durable pour ce territoire périurbain,
- un territoire partagé qui révèle ses richesses,
- le plateau de Saclay, laboratoire agriurbain des territoires de demain.

La mise en œuvre de ce dispositif sera portée par un groupe d'action locale (GAL), composé d'un comité de programmation où figurent des acteurs privés et des acteurs publics. Dans ce cadre, un représentant de Versailles Grand Parc ou son suppléant sera amené à siéger au sein de cette instance décisionnelle, qui validera les projets en cohérence avec la stratégie locale de développement du GAL du plateau de Saclay.

Dans ce cadre, il appartient à l'assemblée délibérante de la CAVGP de désigner son représentant titulaire et son représentant suppléant, appelés à siéger au sein du groupe d'action locale (GAL) du plateau de Saclay.

Le vote a lieu au scrutin secret ou public, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Les candidats sont appelés à se faire connaître :

La liste des candidats est la suivante :

Titulaire : M. Jean-Loup ROTTEMBOURG ;

Suppléant : M. Philippe BAUD, conseiller municipal chargé des grands projets et de l'innovation à la ville de Bièvres.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'associe à Terre & Cité, comme structure porteuse du programme LEADER 2014-2020 de ce territoire. Il appartient à l'assemblée délibérante de la CAVGP, d'approuver la constitution du GAL.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation du représentant du groupe d'action locale (GAL) du plateau de Saclay ;*
- 2) *les résultats du vote étant les suivants :*
abstentions : 0
suffrages exprimés : 58

de désigner M. Jean-Loup ROTTEMBOURG pour siéger en tant que membre titulaire et M. Philippe BAUD (conseiller municipal de Bièvres) pour siéger en tant que membre suppléant ;
- 3) *d'approuver la constitution d'un groupe d'action locale (GAL) portée par Terre & Cité à l'échelle du plateau de Saclay et de ses vallées, conformément au périmètre de l'association ;*
- 4) *de donner mandat à Terre et Cité pour signer la convention actant la création du groupe d'action locale (GAL) et l'activation des fonds européens sur le territoire ;*

- 5) d'habiliter M. le Président, à prendre toutes décisions et à signer toutes pièces administratives nécessaires à l'application de la présente décision.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : **59** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2015_10_06

Résumé de l'acte : Mise en place du programme LEADER 2014,2020, constitution d'un groupe d'actio...

Date de décision : 13/10/2015

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 5.3. Designation de representants

Rédacteur : Tiphaine Le Dilhuit

AR reçu le : 19/10/2015 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20151013-2015_10_06-DE

Pièces jointes :

2015-10-06 AMEN - Terre Cite GAL_V2docx.pdf

Historique :

19/10/2015 18:05:49	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
19/10/2015 18:06:41	En cours de transmission	
19/10/2015 18:07:45	Transmis en Préfecture	
19/10/2015 18:09:50	Accusé de réception reçu	